

Pièce 0 – Sommaire

Numéro pièce	Libellé de la pièce	Référence réglementaire
1	Identification du pétitionnaire	Code de l'Environnement Art. R.555-8-1°
2	Mémoire exposant les capacités techniques, économiques et financières du pétitionnaire	Code de l'Environnement Art R.555-8-2° et R.555-9-5°
3	Résumé non technique de l'ensemble du dossier	Code de l'Environnement Art R.555-8-10° et R.123-8-1°
4	Rapport sur les caractéristiques techniques et économiques de l'ouvrage de transport prévu	Code de l'Environnement Art R. 555-8-3°, R.555-8-9°, R.555-32-1°, Code de l'Expropriation Art R.112-4
5a 5b	Carte du tracé Liste des emprunts du domaine public	Code de l'Environnement Art R.555-8-4°, R.555-36 Code de l'Expropriation Art R. 112-4 Code Général des Collectivité Territoriales Art R.2333-114 à R.2333-119 (occupation temporaire) Code Général des Collectivité Territoriales Art R.3333-12 à R.3333-13 (occupation provisoire)
6a 6b	Étude d'impact et addendum	Code de l'Environnement Art. R.122-2, R.122-5, R.214-1 et suivants, R.414-19 et suivants, R.555-9-1° et 2°, R.555-10
7a 7b 7c	Étude de dangers - Partie générique - Partie spécifique - Carte du tracé	Code de l'Environnement Art R.555-8-5° et R.555-39
8	Annexe foncière sur les servitudes et les acquisitions	Code de l'Environnement Art R.555-8-8°, R.555-30, R.555-34, R.555-35 Code de l'expropriation Art. R. 112-4 et R. 241-1
9	Textes régissant l'enquête publique et insertion dans la procédure Procédure d'autorisation sans enquête publique	Code de l'Environnement annexe de l'Art. R.122-2, Art R.123-1 et suivants, R.555-4, R.555-9-5°, R.555-16, R.555-20, R.555-25, R.555-33 Code de l'environnement Art. R.555-4 Code de l'expropriation Art. R.111-1 à R.112-27
10	Résultat de la phase d'information	Code de l'environnement Art. R.121-1 à R.121-12 et art R.555-9-4°
11	Convention avec les Tiers	Code de l'Environnement Art. R.555-8-6° et R.555-8-7°
12	Avis de l'Autorité environnementale et mémoire en réponse à cet avis	Code de l'Environnement Art. R123-8